



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE
A/47/322 ✓
E/1992/102
15 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 91 de la liste préliminaire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1992
Point 14 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET
COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET
ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA
CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Rapport du Secrétaire général

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. L'ACCIDENT ET SES CONSEQUENCES	2 - 8	2
A. L'accident	2 - 4	2
B. Mesures prises par les autorités	5 - 8	3
III. PARTICIPATION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	9 - 34	4
A. Activités initiales	9 - 11	4
B. Les résolutions de l'Assemblée générale et leur mise en oeuvre	12 - 34	5
IV. CONCLUSION	35	10

* A/47/50.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 46/150 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1991, sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il met à jour les informations communiquées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans son rapport du 15 octobre 1991 (A/46/215/Rev.1-E/1991/86).

II. L'ACCIDENT ET SES CONSEQUENCES

A. L'accident

2. Bien que les faits aient été largement diffusés à l'époque, il convient de les rappeler ici. Le samedi 26 avril 1986, aux premières heures, un accident s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine. Une série d'explosions a fait sauter le toit du bloc 4 du bâtiment qui abritait le réacteur, exposant à l'air libre le coeur du réacteur en feu et laissant échapper dans l'environnement la plus grande quantité de substances radioactives jamais émises par une seule source. On évalue à 50 millions le nombre de curies d'isotopes radioactifs rejetés et dispersés sur les régions occidentales de l'ancienne Union soviétique, au-dessus de l'Europe orientale et occidentale et, en quantités moindres, sur l'ensemble de l'hémisphère nord. Jusqu'à quatre millions de personnes auraient été exposées à des niveaux accrus de radiation et en Ukraine, au Bélarus et dans la Fédération de Russie, de vastes étendues auraient été contaminées à des degrés divers par les radionucléides. Quels que soient les chiffres exacts, l'accident a incontestablement eu d'immenses répercussions.

3. Les conséquences de l'accident ont été extrêmement diverses : elles ont touché l'environnement, les établissements humains, la santé, l'agriculture, le bien-être social, l'industrie et l'économie. Dans les régions sinistrées, la situation était particulièrement grave, en ce qui concerne les terres cultivées et les ressources en eau. Les produits agricoles, notamment le bétail, ont été contaminés par les retombées radioactives; les industries implantées dans les zones contaminées se sont vues obligées de fermer; nombre de personnes ont été atteintes, directement et indirectement, de bien des manières.

4. Outre les effets immédiats, on ne peut écarter le risque de répercussions à plus long terme sur la santé de la population, dont on ne pourra mesurer toute l'ampleur avant des années. Au cours d'une réunion tenue en mars 1992, des chercheurs ont, au Bélarus, signalé une forte augmentation du cancer de la glande thyroïde parmi les enfants des zones les plus contaminées par les radiations. Dans les zones contaminées d'Ukraine, on a également constaté une légère augmentation de l'incidence de cette maladie. Des milliers de personnes que leur santé et leur avenir inquiètent souffrent de tension et de crises d'angoisse aiguës.

B. Mesures prises par les autorités

5. Dans un premier temps, une commission gouvernementale a été créée pour coordonner les efforts visant à atténuer les conséquences de l'accident. Plusieurs mesures ont été prises, notamment en vue d'évaluer l'ampleur des dégâts et des radiations, d'empêcher d'autres émissions du réacteur endommagé, d'identifier les zones contaminées, d'évacuer la population et le bétail dans un rayon de 30 kilomètres autour du réacteur, de construire une "gaine" pour enclore le bloc détruit, de décontaminer la partie active de la centrale, de protéger les ressources en eau et les terres, de décontaminer les zones habitées, de construire des logements pour les personnes déplacées, d'organiser des examens médicaux généralisés et de procéder à un contrôle dosimétrique des populations et du bétail.

6. Il est apparu de plus en plus clairement que, par son ampleur et sa complexité, le problème était bien plus grave qu'on ne l'avait supposé à l'origine. Cette prise de conscience a conduit à la mise en place d'un programme - établi conjointement par les Gouvernements de l'ancienne URSS et des anciennes républiques sinistrées - visant à remédier aux conséquences de l'accident. Ce programme a été approuvé par le Soviet suprême de l'URSS en avril 1990. Il avait été précédemment adopté trois programmes établis par des anciennes républiques - la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste fédérative soviétique de Russie pour la période 1990-1995, et la République socialiste soviétique d'Ukraine pour 1990-2000. Dans un souci de coordination, on a créé le Comité central de coordination de l'URSS pour l'élimination des conséquences de l'accident de Tchernobyl, ainsi que des comités analogues dans chacune des républiques, ayant tous pour tâche d'organiser et de mettre en oeuvre des mesures visant à faire face à tout l'éventail des problèmes consécutifs à l'accident.

7. Depuis, des changements politiques et économiques fondamentaux sont intervenus. L'ancienne Union soviétique a cédé la place aux républiques qui la constituaient. On est en train de remplacer le système d'économie planifiée. Ces événements ont eu de très nombreuses incidences sur les dirigeants, les structures politiques, les organes administratifs, l'économie et la population des Etats indépendants que sont le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine.

8. De ce fait, quelques-uns des mécanismes mis en place pour coordonner les initiatives d'assistance internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl ont disparu. En outre, les différents Etats ont des priorités autres que celles précédemment retenues. Bien que d'autres mécanismes aient pris le relais, les efforts déployés pour faire face à la catastrophe de Tchernobyl et à ses conséquences, à la fois internes et internationales, en ont été compliqués d'autant.

III. PARTICIPATION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

A. Activités initiales

9. La participation du système des Nations Unies remonte aux premiers jours qui ont suivi la catastrophe quand le Gouvernement de l'ancienne URSS a sollicité l'aide de la communauté internationale pour faire face au problème. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (aujourd'hui la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) ont chacune envoyé une équipe d'experts, respectivement en juin 1989 et au début de 1990. En octobre 1989, le Gouvernement soviétique a demandé officiellement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de coordonner une évaluation par des experts internationaux des principes que l'URSS avait appliqués pour assurer la sécurité de la population dans les régions touchées par une contamination radioactive à la suite de l'accident de Tchernobyl et de l'efficacité des mesures prises dans ces régions pour sauvegarder la santé de la population. Comme suite à cette demande, un projet international a été lancé au printemps de 1990 avec le concours de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'AIEA, de la Commission des Communautés européennes (CCE) et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et un comité consultatif international a été créé.

10. En avril 1990, les Gouvernements biélorusse, ukrainien et soviétique ont demandé que soit inscrite à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1990 du Conseil économique et social la question de la coopération internationale concernant l'accident de Tchernobyl; c'est ainsi que Tchernobyl a fait l'objet de la résolution 1990/50 du Conseil. Pour aider le Conseil économique et social dans ses débats sur la question au cours de sa seconde session ordinaire, pendant l'été de 1990, le Secrétaire général a donc demandé au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'établir un rapport sur les activités du système des Nations Unies visant à faire face aux conséquences de l'accident.

11. En septembre 1990, le Secrétaire général a envoyé dans les régions sinistrées une mission d'enquête dirigée par le Secrétaire exécutif de la CEE et comprenant des représentants du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU) et de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU. Les conclusions de la mission ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session (A/45/643).

B. Les résolutions de l'Assemblée générale et leur mise en œuvre

12. Après avoir examiné le rapport du Conseil économique et social, l'Assemblée générale, tenant compte des activités du système des Nations Unies et reconnaissant l'importance de l'évaluation internationale des conséquences radiologiques de l'accident, que coordonnait l'AIEA (évaluation dont les résultats ont été publiés en mai 1991), a adopté la résolution 45/190, dans laquelle elle invitait le Secrétaire général à envisager notamment de formuler un programme permettant de coordonner les activités à exécuter par organes, organisations et programmes des Nations Unies qui prenaient part aux efforts entrepris pour s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et pour les atténuer, de confier cette tâche de coordination à l'un des secrétaires généraux adjoints, de charger une équipe spéciale de stimuler et suivre les activités du système des Nations Unies dans ce domaine et de faire appel à des contributions volontaires qui viendraient s'ajouter aux ressources budgétaires ordinaires utilisées par les organes et organismes des Nations Unies pour mener à bien des activités visant à atténuer les effets de la catastrophe de Tchernobyl.

13. En mars 1991, le Secrétaire général a fait savoir aux chefs de secrétariat des organisations et organismes des Nations Unies qu'il avait désigné une Coordonnatrice des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, et leur a demandé de fournir toute l'assistance voulue. Parallèlement, il s'est mis en rapport avec les gouvernements des Etats Membres pour réitérer l'appel urgent de l'Assemblée générale à la communauté internationale et solliciter de généreuses contributions.

14. En mars 1991, les gouvernements concernés ont communiqué à la Coordonnatrice une première liste de besoins d'assistance. Il était entendu qu'il en résulterait un document de base (ci-après désigné sous le nom de "plan concerté") destiné à une réunion de donateurs, ou conférence d'annonce de contributions, qui était considérée comme la tribune idéale pour le lancement d'une initiative internationale ayant pour objectif d'aider à normaliser les conditions de vie des populations touchées par l'accident.

1. Equipe spéciale intersecrétariats

15. Une équipe spéciale intersecrétariats créée au milieu du mois d'avril 1991, a été chargée de stimuler et de suivre les activités du système des Nations Unies en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl. Elle est composée de représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui, de par leur mandat, peuvent apporter une assistance directe et des conseils utiles, en particulier dans les secteurs essentiels de la santé, de l'agriculture, de la protection contre les rayonnements et de l'environnement, de la planification énergétique, de la réinstallation, de l'éducation et de la formation, de l'industrie et de l'équipement et de la sûreté nucléaire. Sont membres de l'Equipe spéciale l'AIEA, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Centre des

/...

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la Commission économique pour l'Europe, l'ancien Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU, qui fait désormais partie du Département du développement économique et social, la FAO, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'OMM, l'OMS, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et l'UNICEF/

16. L'Equipe intersecrétariats s'est occupée de tous les aspects liés à la planification de l'aide internationale. Sa dernière réunion a eu lieu en septembre 1991 à New York, à la veille de la Conférence d'annonces de contributions pour Tchernobyl. Une autre réunion consacrée à l'examen de l'étape suivante de ses travaux doit avoir lieu prochainement.

2. Le plan concerté

17. Le plan concerté qui avait été établi à l'origine comprenait 131 propositions de projet dont l'exécution exigeait un financement externe évalué à 646,5 millions de dollars. Le descriptif en a été distribué, à la fin de juillet 1991, à tous les Etats Membres et à tous les observateurs de l'ONU pour qu'ils puissent se faire une opinion et déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient proposer leur aide à la Conférence d'annonces de contributions. Plusieurs moyens de concrétiser cette aide ont été proposés : versement de contributions en espèces au Fonds d'affectation des Nations Unies pour Tchernobyl; versement de contributions en espèces ou en nature à l'organisme des Nations Unies faisant office d'agent d'exécution d'un projet donné et conclusion d'accords bilatéraux directement avec la(les) partie(s) bénéficiaire(s).

3. Conférence d'annonces de contributions pour Tchernobyl

18. La Conférence d'annonces de contributions, qui a été ouverte par le Secrétaire général, a eu lieu le 20 septembre 1991 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Pratiquement toutes les délégations ont exprimé leur appui aux efforts visant à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl mais seuls environ 1 million de dollars de contributions au Fonds d'affectation spéciale et quelque 8 millions de dollars de contributions qui seront versées sur une base bilatérale ont été annoncées.

4. Evénements postérieurs à la Conférence

19. Reconnaissant qu'il était nécessaire de continuer à s'occuper des problèmes causés par l'accident de Tchernobyl, l'Assemblée générale a, en décembre 1991, adopté par consensus une deuxième résolution (résolution 46/150). Comme suite à cette résolution, un petit secrétariat a été créé et un administrateur chargé de la gestion des programmes et un administrateur assistant ont été nommés. En juin 1992, M. Joseph Verner Reed,

Secrétaire général adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires publiques a été nommé Coordonnateur en remplacement de Mlle Margaret J. Anstee.

20. Au cours du premier trimestre de 1992, les travaux du secrétariat ont porté en grande partie sur les négociations avec les donateurs et les bénéficiaires ainsi que sur la mise en oeuvre des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale. Un accord a été conclu avec les autorités du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine en ce qui concerne l'orientation générale de l'aide. Compte tenu des modestes ressources disponibles, celle-ci a été consacrée principalement à des projets visant à aider les enfants et le personnel chargé des opérations de décontamination. Un accord de principe sur certains projets a été également conclu avec les autorités locales.

21. Le premier projet du plan concerté à mettre en oeuvre consiste à utiliser, sous forme de bol administré aux ruminants, des produits fixant le radiocésium afin de réduire la contamination de la viande et du lait. Il est actuellement exécuté avec succès au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine par la Division conjointe FAO/AIEA dont le siège est à Vienne. Les premiers essais ont démontré la simplicité, l'efficacité et la sûreté de cette technique; des essais à plus grande échelle auront lieu sous peu sur le terrain. Dès que certains obstacles d'ordre logistique auront été levés, la technique sera appliquée, en accord avec les ministères de l'agriculture des pays concernés, dans toutes les régions touchées par l'accident de Tchernobyl. On recherche actuellement des fonds supplémentaires pour la mise en oeuvre de cette deuxième étape. Par ailleurs, à la fin de 1991 et dans le cadre du plan concerté, l'ancien Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies, qui fait désormais partie du Département du développement économique et social, a entrepris une étude sur la planification énergétique au Bélarus.

22. Il a été demandé à l'OMS d'établir des plans de travail plus détaillés pour trois projets consacrés à certaines questions de santé publique. Les négociations avec l'AIEA concernant un projet de surveillance de l'environnement au Bélarus, les négociations avec l'Unesco concernant la création d'un centre de réadaptation socio-psychologique dans la Fédération de Russie et celles engagées avec un des principaux donateurs du Fonds d'affectation spéciale relatives à l'utilisation de sa contribution sont bien avancées. Un accord de principe concernant la fourniture d'une assistance financière supplémentaire à un projet ayant trait à la santé a également été conclu avec une organisation non gouvernementale.

23. L'OMS s'est préoccupée des conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl dès qu'il s'est produit; en mai 1991, l'Assemblée mondiale de la santé a officialisé les travaux de l'Organisation et approuvé la création sous les auspices de l'OMS du programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl. L'Assemblée a précisé que le programme devait être financé par des contributions volontaires et engagé les Etats membres de l'OMS à y participer et à lui apporter un appui financier. Le

/...

programme bénéficiaire, outre des contributions des Etats touchés par l'accident eux-mêmes, d'une généreuse donation du Gouvernement japonais (20 millions de dollars) qui représente la quasi-totalité de son financement.

24. Le programme devrait atteindre trois objectifs principaux : premièrement, atténuer les effets sur la santé de l'accident dans les zones fortement contaminées par des radionucléides; deuxièmement, consolider l'expérience acquise en traitant les affections liées à la surexposition aux rayonnements et en appliquant diverses mesures d'ordre pratique de manière à améliorer la capacité d'intervention médicale en cas de nouvelle catastrophe radiologique; et troisièmement, obtenir des données scientifiques d'une valeur inestimable sur la radiobiologie humaine et le traitement des affections résultant de catastrophes nucléaires. Il s'agit d'un programme qui donnera lieu à des études sur l'augmentation de l'incidence des cancers, sur les effets hématologiques, endocrinologiques et génétiques, les troubles du système immunitaire, sur les lésions du cerveau des fœtus, sur les répercussions psychologiques et psychosociologiques et sur les effets conjugués, sur la santé, d'un environnement devenu dangereux à de nombreux égards.

25. Sont également en cours d'exécution quatre projets pilotes portant sur les domaines suivants : a) hématologie, qui concerne le traitement de la leucémie et d'autres hémoblastoses; b) troubles de la thyroïde; c) lésions cérébrales intra-utérines dues à l'exposition prénatale aux rayonnements; et d) registre épidémiologique qui vise à établir des registres épidémiologiques dans les Etats touchés. En ce qui concerne la détection des effets sur la santé pouvant être directement imputables aux rayonnements, l'augmentation soudaine de l'incidence des cancers de la thyroïde parmi les jeunes enfants, en particulier au Bélarus, est à présent particulièrement préoccupante. Il reste à savoir s'il existe un rapport direct de cause à effet entre ce phénomène et les doses auxquelles ces enfants ont été exposés. Bien qu'on n'ait encore fait état d'aucun autre effet analogue sur la santé, on ne peut exclure que des troubles tels qu'affections hématologiques malignes, cancers, lésions cérébrales organiques et tares génétiques, puissent apparaître avec le temps et à la suite d'études plus poussées.

26. Compte tenu des changements politiques intervenus dans l'ancienne Union soviétique, la mise en oeuvre du Programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl (PIESAT) a été examinée en février 1992 au cours d'une mission de l'OMS dans les trois Etats touchés et de nouveau en mars 1992, lors d'une réunion à Genève. Participaient à cette réunion non seulement des représentants du Bélarus, de la Fédération russe et de l'Ukraine, mais aussi des organisations et des pays participant aux programmes consécutifs à l'accident de Tchernobyl (le Conseil de l'Europe, le Centre international de recherche sur le cancer, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour Tchernobyl, la France, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède). L'examen a débouché sur un accord entre l'OMS et les ministères de la santé des Etats touchés qui a été signé en avril 1992.

27. Conformément à cet accord, les parties doivent mener à bien le programme avec la participation à égalité des trois Etats, la participation de la communauté internationale a été encouragée et tous les projets pertinents concernant la santé devaient être incorporés au PIESAT ou exécutés en étroite coordination avec ce dernier. Etant donné le nombre de projets bénéficiant de l'appui de divers organismes intergouvernementaux et internationaux, de gouvernements et d'organismes privés, une coordination plus étroite est nécessaire afin d'obtenir des résultats intéressants, clairs et utiles et d'éviter les doubles emplois.

28. Depuis janvier 1991, l'Unesco a lancé plus de 20 projets dans le cadre de son programme concernant Tchernobyl; ces derniers ont été financés par des contributions de 4 millions de dollars recueillies au cours de cette même année. L'un des plus importants porte sur la création dans les trois Etats touchés de quatre centres pilotes communautaires de réadaptation psychologique dont la construction est actuellement en cours. On prévoit aussi maintenant de créer un centre international de réadaptation psychologique à Kiev et le Gouvernement ukrainien a demandé la participation de l'Unesco à ce projet. L'enseignement des langues est encouragé grâce au renforcement des instituts de langues existants et à la création de postes d'enseignants de langues dans les organismes participant aux projets concernant Tchernobyl dans les Etats touchés. Deux projets scientifiques internationaux importants ont été lancés : l'un, en coopération avec l'AIEA et la Communauté européenne, sur les incidences de l'accident, sur les ressources en eau, et le second sur la mise en place d'un réseau international pour les recherches écologiques dans le cadre du programme "L'homme et la biosphère" de l'Unesco.

29. En coopération avec le Gouvernement de la Fédération de Russie et le secrétariat pour Tchernobyl, l'Unesco a lancé un important projet polyvalent de relèvement socio-économique dans une zone de 300 kilomètres carrés. Un séminaire international sur cette question a été organisé à Wolfsburg (Allemagne), à la fin de juin 1992; les détails de ce projet ont été communiqués aux représentants des organisations internationales et du secteur privé intéressés qui ont également pu profiter de l'expérience du Gouvernement allemand, qui exécute actuellement des projets similaires dans la Fédération de Russie.

30. D'autres projets de l'Unesco portent sur la livraison de matériel immédiatement indispensable, la mise au point de programmes d'enseignement et de matériel pédagogique, la protection des archives, l'évaluation des dégâts subis par les biens culturels et la mise en place de services d'information et de moyens de communication dans les zones sinistrées.

31. Le CNUEH (Habitat) a envoyé deux missions au Bélarus et une en Ukraine qui devaient élaborer des descriptifs de projets concernant la révision des plans territoriaux de réinstallation de la population des zones sinistrées.

32. Un élément important pour la coordination future de l'assistance internationale destinée à Tchernobyl est la création envisagée de bureaux communs ONU/PNUD à Minsk et Kiev, conformément à une proposition que le

Secrétaire général a faite en mars 1992 au Bélarus et en Ukraine. Des missions ont été récemment envoyées dans ces Etats, lesquelles avaient pour tâche de conclure un accord sur l'aspect opérationnel de ces bureaux et, à sa session de mai 1992, le Conseil d'administration du PNUD a décidé d'allouer des ressources à cette fin. Tant le Bélarus que l'Ukraine ont insisté sur la priorité qu'ils accordent aux initiatives visant à parer aux effets de la catastrophe de Tchernobyl et indiqué que les bureaux communs ONU/PNUD joueraient un rôle essentiel à cet égard.

33. Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe de Tchernobyl et ses effets à long terme, de la disponibilité de renseignements supplémentaires et de la modicité des ressources mobilisées à la Conférence d'annonces de contributions, le secrétariat pour Tchernobyl envisage à présent de nouvelles solutions propres à stimuler la coopération internationale.

34. Le secrétariat a un rôle particulièrement important à jouer en tant qu'organe centralisant l'information sur l'assistance bilatérale et multilatérale provenant de toutes les sources concernant les activités en cours ou prévues par le système des Nations Unies et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ce qui permettrait de remédier à l'absence actuelle d'informations détaillées et systématiques. Le secrétariat a déjà mis au point du matériel de promotion qui sera distribué aux organisations non gouvernementales et a apporté son concours à diverses activités de collecte de fonds.

IV. CONCLUSION

35. On a dit que l'accident nucléaire survenu dans une région du monde touche tout le monde. L'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl revêt une dimension internationale non seulement parce que ses effets insidieux se font sentir au-delà des frontières, mais aussi parce que ses retombées offrent d'importantes leçons pour les pays du monde entier. Bien que six années se soient écoulées, les conséquences les plus graves n'ont pas encore été toutes étudiées, certaines n'apparaissant pas encore clairement tandis que d'autres ne seront pas totalement connues avant des années. En conséquence, les mesures prises en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale doivent être situées dans la perspective d'un processus continu et en évolution constante. La mesure dans laquelle les effets de l'accident de Tchernobyl peuvent être circonscrits et les souffrances de la population sinistrée allégées dépendra du volume futur de l'assistance internationale.
